

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CULTIVEZ VOS AMBITIONS!

UNE AIDE PRÉCIEUSE
POUR VOTRE AVENIR



FCARA
LE FONDS COOPÉRATIF
D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

Détails du programme

- Le programme est permanent.
- L'aide est d'une durée maximale de trois ans et est non renouvelable.
- L'adhésion se fait volontairement par les coopératives.

1. Objectifs

- Faire la promotion de la coopération.
- Développer les compétences.
- Contribuer financièrement à la relève agricole.
- Partager les résultats de façon différente.

2. Critères d'admissibilité*

Être membre :

- d'une coopérative affiliée au réseau La Coop (ferme);
- de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (candidat);
- d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins ferme ou à titre personnel.
- Âge : avoir entre 18 et 40 ans.
- Actionnariat : détenir au moins 20 % des actions de l'entreprise.
- Formation acquise : le candidat doit détenir un diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)) ou une formation équivalente.
- Activité principale : le candidat doit allouer la majorité de son temps et tirer sa principale source de revenu de son entreprise agricole.
- Le candidat doit être résident du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick.
- Le candidat permettra que des reportages soient réalisés et que des photos soient prises sans demander de rémunération en contrepartie.
- Les candidats retenus devront s'engager à développer leurs compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA.

3. Comment adresser votre demande?

- Bloc La Coop



Ce bloc est géré par les coopératives agricoles, membres du réseau La Coop, qui ont adhéré au FCARA. Chaque coopérative traitera les différentes demandes en fonction du respect des critères d'admissibilité ainsi que de sa limite budgétaire. Une fois retenues, les candidatures seront transmises au conseil d'administration du FCARA pour approbation finale.

4.

Formulaire de demande Bloc La Coop

Date de naissance : _____ (Joindre votre acte de naissance)
JJ MM AAAA

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____
N° DE RUE APP.

_____ VILLE PROVINCE CODE POSTAL

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nom de l'entreprise : _____
RAISON SOCIALE N° D'ENREGISTREMENT

Êtes-vous sur la ferme à temps plein? Oui Non
(Joindre une déclaration signée selon laquelle vous travaillez à temps plein à la ferme)

Quel est votre statut dans l'entreprise?
(Joindre une copie de vos contrats, ententes et conventions attestant votre pourcentage d'actionariat)

Associé ou actionnaire minoritaire _____
% DES ACTIONS

Propriétaire ou actionnaire majoritaire _____
% DES ACTIONS

Principales productions :

1. _____
% DU CHIFFRE D'AFFAIRES NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION

2. _____
% DU CHIFFRE D'AFFAIRES NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION

Détenez-vous une formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)? Oui Non
(Joindre une copie du diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)) ou de l'attestation d'une formation équivalente)

_____ SPÉCIALISATION

Votre ferme est-elle membre d'une coopérative agricole affiliée à La Coop fédérée? Oui Non
(Joindre une copie du contrat d'adhésion; si vous n'êtes pas membre d'une coopérative depuis au moins trois ans, veuillez joindre une copie de vos états financiers des trois dernières années)

_____ NOM DE LA COOPÉRATIVE N° DE MEMBRE

Volume d'achat annuel de votre entreprise à votre coopérative : _____
(Information disponible auprès de votre coopérative)

Êtes-vous membre de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)? Oui Non
(Joindre une copie du contrat d'adhésion)

Si oui, quel est votre numéro de membre? _____

Est-ce que vous ou votre ferme êtes membre d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins? Oui Non
(Joindre une copie de votre dernier relevé de compte personnel ou de l'entreprise)

Bloc La Coop

1. Volet Support financier

- Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :
 - achats d'intrants : majoritairement à la coopérative locale;
 - âge : de 18 à 40 ans, lors de l'inscription.
- Escompte spécial relève : 10 % de la valeur des achats d'intrants admissibles, proportionnels à la participation (actions) du candidat retenu dans son entreprise jusqu'à concurrence de 7 500 \$/année par entreprise agricole.

Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales.
- 100 % des achats au niveau des productions végétales.
- 100 % des achats en quincaillerie.
- 0 % (zéro) des achats au niveau des matériaux de construction.
- 0 % (zéro) des transactions de grains.
- 0 % (zéro) d'achat de pétrole.

2. Volet Développement des compétences

- Volet obligatoire pour être admissible au volet Support financier.
- Chaque bénéficiaire devra, pour toute la durée de l'aide accordée, s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations qui lui seront offertes ainsi que par sa participation à certaines activités associatives.

Formations

Crédits obligatoires (21 crédits sur trois ans)

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le jeune s'engage à accumuler un minimum de sept crédits par année, à l'aide de formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA. Le bénéficiaire peut choisir parmi une dizaine de cours en fonction de ses champs d'intérêt et besoins. Vous retrouverez la liste de ces cours à l'intérieur du feuillet Développement des compétences. Les crédits ainsi accumulés pourraient d'ailleurs être reconnus si plus tard le jeune est élu administrateur d'une coopérative.

Activités associatives

2 activités associatives par année

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le participant s'engage à participer à un minimum de deux activités associatives par année. Le bénéficiaire pourra choisir parmi une liste d'activités associatives reconnues par le conseil d'administration du FCARA. Vous retrouverez cette liste dans le feuillet Développement des compétences.

3. Volet Support professionnel

- Critère spécifique pour être admissible à ce volet :
 - Seuls les candidats retenus, admis au volet Support financier La Coop, pourront bénéficier de ce volet.
- Admissible au programme Shepell :
 - 1,5 heure d'évaluation;
 - accès à un psychologue : cinq rencontres d'une heure (cinq heures maximum);
 - deux de ces cinq heures pourront être avec :
 - un conseiller juridique (une heure maximum), ou;
 - un conseiller administratif (une heure maximum).

Pour plus d'information : **1 800 361-5676**

4. Volet Développement coopératif

Description :

Ce volet propose annuellement des voyages de formation et de visites d'installations et établissements agricoles et agroalimentaires, au Québec et dans certaines régions du Canada.

- Ces visites permettent aux participants de :
 - venir à la rencontre de membres d'autres coopératives agricoles du réseau, ainsi que visiter certaines de leurs installations;
 - visiter les installations de La Coop fédérée et de ses filiales ;
 - visiter des établissements agricoles et agroalimentaires ; ainsi que
 - voir comment le milieu agricole se développe au Québec comme au Canada.

Les membres obtiennent des crédits de formation en contrepartie de leur participation à ces voyages.

Les lieux et dates de ces voyages sont déterminés de concert entre les coopératives participantes à ce volet et La Coop fédérée.

Volet Développement des compétences La Coop

Section coopération

Agriculture et économie de marché-I (4 crédits)

Description :

Connaissez-vous bien les règles de jeu auxquelles sont confrontées, dans la réalisation de leur mission, La Coop fédérée et les coopératives qui la possèdent? Quel est l'environnement concurrentiel en agroalimentaire?

Notre formateur vous guidera dans une démarche d'analyse de l'environnement, à partir des principales filières agroalimentaires québécoises. Vous serez à même de constater les principaux enjeux de votre propre production sur l'échiquier international.

Agriculture et économie de marché-II (2 crédits)

Description :

Cette formation est la suite du cours Agriculture et économie de marché I. Vous pour suivre votre exploration de l'évolution de l'agriculture québécoise. Vous en apprendrez davantage sur les enjeux économiques qui influencent l'industrie agricole. Nous tenterons de répondre aux quelques questions suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques de l'économie agricole?
- Qu'est-ce qui distingue l'économie agricole par rapport à celle des autres secteurs d'activités économiques?
- Quels ont été les outils auxquels ont fait appel les producteurs afin de civiliser le marché et s'assurer un revenu net adéquat?

Gestion stratégique de base sur l'identité coopérative (3 crédits)

Description :

Cette formation traite des défis de la coopération et des stratégies de gestion qui permettent aux gestionnaires et administrateurs de coopératives de connaître les raisons qui sont à la base de leur succès. Cette formation vous propose d'étudier le modèle des défis coopératifs. Il s'agit d'un outil de gestion unique parce qu'il a été conçu afin de permettre aux administrateurs et aux gestionnaires de coopératives de mieux identifier le lien entre son succès et son statut de coopérative.

La coopération, un monde à découvrir (4 crédits)

Description :

Anciennement connue sous le nom « Introduction à la coopération », cette formation vise à fournir aux participants une solide connaissance en coopération afin de les amener à en comprendre les caractéristiques propres et à apprécier le potentiel de cette forme unique d'entrepreneuriat pour les producteurs agricoles du Québec.

Leadership coopératif (2 crédits)

Description :

On vous demande d'assumer un leadership au sein de votre coopérative. Mais qu'est-ce que cela implique exactement? Qu'est-ce qu'un bon leader? Et surtout, qu'est-ce qu'un bon leader en milieu coopératif?

Cette séance vous propose une réflexion sur le concept du leadership. À l'aide de textes de plusieurs auteurs, vous serez appelé à vous interroger sur votre rôle d'élu dans votre coopérative et sur le type de leadership désirable en milieu coopératif.

Paradigme coopératif (2 crédits)

Description :

Dans la vie de tous les jours, nous constatons que le système globalisant actuel déstabilise le collectif par l'imposition de sa logique et ses valeurs réductionnistes. Il touche également le mouvement coopératif. Pour cette raison, il est d'intérêt d'analyser plus en profondeur le paradigme coopératif qui suggère une anthropologie, des valeurs et des finalités particulières pouvant répondre aux attentes de la société d'aujourd'hui. De ce paradigme pourrait émerger une éthique de société inscrite dans les mœurs de cette organisation vouée à la coopération et à la démocratie pour une véritable transformation sociale et culturelle.

Section gestion

Gestion stratégique de l'entreprise agricole (4 crédits)

Planification des principales étapes d'investissement et de dépenses pour l'entreprise, Choix des meilleures options. (Raymond Levallois et Jean-Philippe Perrier, Université Laval)

(Cours offert sur demande seulement, contacter Nadine Kadé au 514-384-6450 p. 3710)

Comprendre les états financiers (4 crédits)

Cette formation vise à initier les participants aux implications et au fonctionnement des différents états financiers que nous retrouvons dans les coopératives. Elle permettra aux participants d'acquérir une meilleure compréhension des états financiers et des outils pertinents à leur suivi et à leur analyse.



Section technique (2 crédits)

- Productions animales – Participer aux événements organisés par les coopératives locales.
- Commercialisation des grains I – Session Relève agricole
- Productions végétales – Participer aux événements organisés par les coopératives locales
- Acéricole
- Technico-économique – Outils économiques (calculs de coûts d'alimentation, interprétation de données, etc.)
- Formations externes – Les bénéficiaires du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole peuvent également compléter un maximum de 20 % des crédits qu'ils doivent accumuler pour bénéficier des différents volets du Fonds auprès des maisons d'enseignement agricole de leur région qui dispensent des cours de perfectionnement professionnel. (ex. : CIAQ, Colloque CRAAQ, Valacta, ITA, Collectifs régionaux en formation agricole, Associations des vétérinaires, Ordre des agronomes / technologues agricoles, etc.)

Lieu et horaire des formations

Les dates et les lieux des formations de niveau relève seront déterminés ultérieurement et communiqués à tous les bénéficiaires. Ces formations sont généralement données dans différentes régions afin d'éviter le plus possible les déplacements et d'être plus accessibles pour les jeunes.

Les jeunes de la relève peuvent également vérifier auprès de la maison d'enseignement agricole de leur région l'horaire des cours de perfectionnement professionnel qui sont dispensés.

Coût des formations

Les coûts occasionnés par les formations ci-haut décrites (inscription, repas, transport) reçues dans le cadre du volet Développement des compétences sont supportés par le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole. Le Fonds coopératif d'aide à la relève remboursera également jusqu'à un maximum de 150 \$ des frais de scolarité des cours de perfectionnement professionnel qui auront été complétés avec succès par les candidats, sur remise des pièces justificatives.

La demande de remboursement des coûts de formation, (accompagnée des pièces justificatives) peut être adressée directement par le jeune au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole à sa coopérative locale ou à Desjardins qui verra à se faire rembourser par le Fonds.

Liste des activités associatives reconnues

- Vie démocratique de sa coopérative, de La Coop fédérée et du Mouvement des caisses Desjardins :
 - AGA de sa coopérative, de La Coop fédérée ou du Mouvement des caisses Desjardins ;
 - CA de sa coopérative;
 - Groupe de discussion;
 - Congrès de la FRAQ;
- Activités de sensibilisation organisées par La Coop fédérée, le CQCM ou le Mouvement des caisses Desjardins :
 - Forum jeunesse;
 - Forum Coop;
 - Rencontre de l'Alliance québécoise des jeunes coopérateurs et mutualistes;
- Activités sociales organisées par sa coopérative ou par le Mouvement des caisses Desjardins :
 - Pique-nique;
 - Golf;
 - Voyage;
 - Etc.

Notes

Consignes

- Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions avant de soumettre votre candidature. Les dossiers incomplets pourraient être rejetés.
- L'ensemble des renseignements requis pour l'étude de votre dossier doit se retrouver sur ce document.
- Joindre une copie de vos contrats, ententes et conventions attestant :
 - votre pourcentage d'actionariat dans l'entreprise; *
 - votre adhésion à une coopérative affiliée à La Coop fédérée (si vous n'êtes pas membre d'une coopérative depuis au moins trois ans, veuillez joindre une copie de vos états financiers des trois dernières années);
 - votre adhésion à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ);
 - votre adhésion à une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins.
- Joindre votre acte de naissance. *
- Joindre une copie du diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)) ou de l'attestation d'une formation équivalente. *
- Donnez-nous clairement et simplement les renseignements requis.
- Si le document est complété à la main, l'écriture doit être lisible.

N.B. : les candidats qui ont reçu la prime d'aide à l'établissement de La Financière agricole du Québec peuvent être dispensés de fournir les pièces justificatives des points suivis d'un * en nous fournissant copie de la confirmation de la FAQ ou en signant le consentement ci-dessous, permettant à la FAQ de nous confirmer que vous avez bien reçu cette prime à l'établissement.

Je soussigné _____ autorise

La Financière agricole du Québec à communiquer au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, les renseignements ayant permis d'établir mon admissibilité à la prime d'aide à l'établissement, soit mon âge, mon niveau de formation et ma participation dans la propriété de la ferme .

Numéro de client La Financière agricole du Québec _____ .

Confidentialité

- Le comité de sélection s'engage à ne pas divulguer les renseignements contenus dans le présent document.

Date de la préparation : _____ Signature : _____

Veuillez retourner ce dossier à votre coopérative locale.

Les candidatures seront évaluées, par la coopérative locale, en fonction des critères d'admissibilité, des pièces justificatives et du budget alloué.

Une fois sélectionnées, les candidatures seront transmises au conseil d'administration du FCARA.